

# MUSIQUE / DNSPM-DE – RENNES

## Modalités de recrutement à la formation DNSPM-DE

### 1) Première phase - ADMISSIBILITÉ

La réussite de votre candidature à la phase d'admissibilité se base sur :

- La réception de votre dossier complet + règlement des frais d'inscription à l'audition (A)
- L'examen d'une vidéo par un spécialiste du domaine musical pour lequel vous postulez (B)
- Le passage d'une épreuve écrite en distanciel (C)

#### A – dépôt du dossier administratif

- Dépôt de votre **candidature en ligne** sur la [plateforme](#) entre **le lundi 15 janvier et le dimanche 3 mars 2024** inclus selon les [modalités énoncées](#)
- **Votre paiement** de 60 € (frais d'inscription à l'audition – non remboursables) via la plateforme en ligne PayFiP

#### B – vidéo en situation de jeu

- Une vidéo en situation de jeu :
  - À transmettre via [le formulaire de dépôt](#) au plus tard **le dimanche 3 mars 2024**
  - D'une durée de 10 minutes maximum
  - Contenant des œuvres (complètes ou extraits) donnant à voir l'étendue de vos capacités artistiques et techniques, seul ou accompagné. Le plan doit vous mettre en valeur (que l'on puisse vous voir de près pour observer votre posture).

Informations importantes :

- *Les moyens techniques/numériques pour la réalisation de la vidéo ne sont pas pris en compte dans l'évaluation*
- *Importation de la vidéo sur YouTube. Faire le choix de ne pas la répertorier (mais ne l'indiquez pas en "privée" car nous ne pourrions pas la lire)*
- *Merci de nommer votre vidéo comme telle : ESTHÉTIQUE\*\_VOTRE NOM\_Votre prénom\_instrument*
- *Dans le descriptif de la vidéo, notez les repères de durée permettant de situer le début des œuvres jouées*
- [Tutoriel](#) pour la mise en ligne
- *En cas de difficulté, contacter Pierrick Hernandez / [pfernandez@lepontsuperieur.eu](mailto:pfernandez@lepontsuperieur.eu)*

*\*TRAD : musiques traditionnelles, MAA : musiques actuelles amplifiées, CAC : classique à contemporain, CHLY : chant lyrique*

#### C – épreuves écrites à distance

L'épreuve écrite sera réalisée à distance **le samedi 13 avril 2024** et nécessitera impérativement une connexion internet. Un lien sur lequel vous trouverez les sujets d'épreuves vous sera envoyé par mail à 10h\*. Vos productions écrites seront à renvoyer au plus tard à 17h, selon les modalités qui vous seront communiquées.

*\*en cas de non-réception, merci d'appeler Le Pont Supérieur jusqu'à 12h au 06 29 84 72 69.*

Les **épreuves écrites** comportent :

- Un commentaire de texte (texte à orientation pédagogique ou artistique)
- Un commentaire d'écoute d'œuvres de votre domaine
- Un commentaire de vidéo de spectacle vivant (autre que musical)

**RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ : le mardi 14 mai 2024**

## II) Deuxième phase - ADMISSION

La réussite de votre candidature à la phase d'admission se base sur :

- Une série d'épreuves en présentiel **(A)** entre le 28 et le 31 mai
- Un entretien individuel **(B)**, dans la semaine du 10 juin

### A – épreuves pratiques en présentiel

Les épreuves en présentiel (sur le site de Rennes) se dérouleront du **28 au 31 mai 2024**.

Les candidats ayant passé la phase d'admissibilité recevront une convocation à ces épreuves par voie électronique au minimum 7 jours avant l'épreuve.

- **Épreuve individuelle** : présentation du programme de 20 minutes composé d'œuvres de styles différents. Le jury peut choisir parmi le programme les œuvres ou fragments d'œuvres interprétés. Le jury peut également demander au candidat de présenter les œuvres les plus représentatives de sa personnalité. Seules 15 minutes de musique seront jouées sur les 20 minutes préparées.
- **Création collective** : sur la base de matériel musical et non musical, les candidats, répartis en petits groupes, sont invités à créer collectivement une courte pièce de 3 à 4 minutes maximum. Les candidats disposent pour cela d'une heure de mise en loge collective. À l'issue de cette mise en loge, un jury viendra écouter le résultat. Il s'en suivra un jeu de questions/réponses avec les candidats.
- **Réflexion en collectif** : sur la base d'une question liée à l'enseignement artistique, les candidats disposent d'une heure en collectif pour proposer une réflexion construite et étayée. Celle-ci sera restituée au jury en 10 minutes. Il sera évalué ici la capacité des candidats à se projeter dans l'enseignement et à agir en intelligence collective.

### B - ENTRETIEN EN VISIO

**Entretien avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidats** (15 minutes).

Ces entretiens auront lieu dans la semaine du 10 juin.

**RÉSULTATS D'ADMISSION : 2<sup>e</sup> quinzaine de juin 2024**